



SYNDICAT MIXTE
POUR LA SAUVEGARDE
ET LA GESTION DES ÉTANGS LANDAIS

COMITE SYNDICAL DU 14 MARS 2025

Compte rendu synthétique

Le Comité Syndical dûment convoqué par Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, s'est réuni en salle Henri Lavielle de l'Hôtel Planté du Département des Landes à Mont-de-Marsan, vendredi 14 mars 2025 à 14 h 30.

Délégués du Conseil départemental (2 voix chacun)

Étaient présents physiquement :

Madame Sandra TOLLIS, Conseillère départementale du canton de Marensin Sud
Madame Muriel LAGORCE, Vice-Présidente du Conseil départemental des Landes du canton Côte d'Argent
Madame Sylvie BERGEROO, Conseillère départementale du canton Pays Tyrossais
Monsieur Jean-Luc DELPUECH, Conseiller départemental du canton Pays Tyrossais
Madame Patricia BEAUMONT, Conseillère départementale du canton Mont-de-Marsan 2
Monsieur Damien DELAVOIE, Conseiller départemental du canton Orthe et Arrigans
Madame Hélène LARREZET, Conseillère départementale du Canton Grands Lacs

Étaient présents en visioconférence :
NEANT

Délégués des Collectivités membres

Étaient présents en visioconférence :

Monsieur Bernard COMET, Communauté de Communes des Grands Lacs
Monsieur Éric BRETHES, Communauté de Communes des Grands Lacs
Monsieur Jean-Richard SAINT-JOURS, Communauté de Communes de Mimizan
Madame Eliane PUJOS, Communauté de Communes de Mimizan
Monsieur Daniel PUJOS, Communauté de Communes de Mimizan
Monsieur Patrick LABORDE, Commune de Moliets-et-Maâ
Monsieur Sébastien FAISSOLLE, Commune de Soustons
Monsieur Alexandre d'INCAU, Commune de Seignosse
Madame Nadine DURU, Commune d'Ondres
Monsieur Nicolas DOMET, Commune de Tarnos

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Xavier FORTINON a donné son pouvoir à Madame Sandra TOLLIS
Monsieur Christophe LABRUYERE a donné son pouvoir à Madame Hélène LARREZET
Madame Carmen THIEROT a donné son pouvoir à Monsieur Éric BRETHES



Absents excusés : Madame Françoise DOUSTE, Monsieur Jean-Pierre RIMONTEIL, Monsieur Jean MORA, Monsieur Christian BOIREAU, Monsieur Jean-Michel DULER.

Absents :

Monsieur Nicolas IUNG, Communauté de Communes des Grands Lacs
Madame Coralie SEYS, Commune de Communauté Côte Landes Nature
Monsieur Philippe MORICHERE, Commune de Tosse

Représentants du Département des Landes CD 40 :

Madame Aurélie LAILHEUGUE, Secrétariat Général / Direction Générale Adjointe Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités
Madame Géraldine DAUBA, Secrétariat Général / Direction Générale Adjointe Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités
Monsieur Jérôme LASALA, Secrétaire Général / Direction Générale Adjointe Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités
Monsieur Andoni ZUAZO, Responsable du Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement
Monsieur Nicolas MENGIN, Responsable-Adjoint du Service Milieux Aquatiques / Direction de l'Environnement
Monsieur Mathieu ALBIN, Directeur-Adjoint de l'Environnement

* * *

Ordre du Jour

- 1. Informations et comptes rendus à l'Assemblée des délégations données à la Présidente depuis le 16 janvier 2025** (délibération)
- 2. Révision statutaire** (délibération)
- 3. Reversement des subventions au Département** (délibération)
- 4. Débat d'orientations Budgétaires 2025** (délibération sans vote)
- 5. Questions diverses**



Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, ouvre la séance qui se déroule au Conseil départemental, Mont-de-Marsan (Hôtel Planté – salle Henri Lavielle), ce vendredi 14 mars 2025 à 14h39.

Elle procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Madame Muriel LAGORCE, Vice-Présidente du Conseil départemental des Landes du canton Côte d'Argent, est désignée Secrétaire de séance.

Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, s'assure que les membres présents ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 14 février 2025, transmis le 5 mars. Elle s'enquiert d'éventuelles observations.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, arrête le Procès-Verbal de la séance du 14 février 2025.

1. Informations et comptes rendus à l'Assemblée des délégations données à la Présidente depuis le 16 janvier 2025 (délibération)

Géraldine DAUBA présente ce dossier.

Une seule délégation a été actionnée, elle relève de la commande publique. Il s'agit du marché de Missions de supervision géotechnique G4, pour deux points d'aménagement : l'un sur l'étang de Léon à Vielle-Saint-Girons, l'autre sur le futur point d'accueil nature sur les abords de l'étang Blanc à Seignosse. Aucun avenant n'a été signé sur la période considérée.

En l'absence d'opposition et d'abstention, le Comité Syndical , à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- de prendre acte de la communication concernant l'exercice des délégations de Madame la Présidente depuis le 16 janvier dernier.

2. Révision statutaire (délibération)

Le quorum étant toujours atteint, Jérôme LASALA présente ce dossier.

Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, rappelle que ce point fait suite à la délibération de principe adoptée lors du dernier Comité Syndical.

Jérôme LASALA ajoute que, dans la continuité de ce qu'il s'est dit le 14 février 2025, les participants ont eu diffusion du rapport correspondant et du projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte. Outre quelques adaptations terminologiques (« Conseil départemental » remplace « Conseil général ») et une mise à jour des références juridiques au Code Général des Collectivités publiques, les principales modifications concernent les articles 15 et 16 des statuts.

Dans l'article 15, au niveau de l'alinéa relatif aux subventions qui peuvent alimenter le budget du Syndicat Mixte, la version modifiée ne mentionne plus l'avance de subventions par le Département puis le versement, par Géolandes au Département, sur trois exercices, une fois les aides perçues. Ce mécanisme, en effet, est supprimé par la présente modification des statuts. De même, l'avance de TVA par le Département sur les dépenses d'investissement, supprimée elle aussi, ne figure plus dans l'article 16.

Les grands équilibres de participation ne sont quant à eux pas impactés par ces modifications à savoir :

- participation du Département aux dépenses de fonctionnement à hauteur de 40 % et 60 % pour les Communes et Communautés de Communes,



- participation du Département aux dépenses d'investissement à hauteur de 80 % maximum après déduction des aides extérieures et 20 % pour les Communes et Communautés de Communes.

Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, confirme que cette révision vient supprimer les mécanismes d'avance comme précisé par Jérôme LASALA, mais ne modifie en rien les équilibres de participation entre les membres. Cette orientation budgétaire, déjà évoquée lors du dernier Comité Syndical, sera mise en œuvre dès le prochain budget.

En l'absence de remarques, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **de se prononcer favorablement sur la modification des statuts du Syndicat Mixte,**
- **d'adopter en conséquence les Statuts révisés du Syndicat.**

3. Reversement des subventions au Département (délibération)

Le quorum étant toujours atteint, Jérôme LASALA présente ce dossier.

La modification de statuts a supprimé le mécanisme d'avance des subventions à percevoir (point précédent de l'ordre du jour de la séance) mais il convient de continuer à gérer les aides perçues par le Syndicat Mixte jusqu'au 31 décembre 2024. Afin de remettre toutes les cases à zéro, et de ne plus retrouver ce type de dépenses au-delà du prochain budget, il est proposé que le Syndicat Mixte reverse, en 2025, au Département l'ensemble des subventions avancées. Cela représente un montant de 97 234,70 € pour les aides perçues en 2024 et un montant de 96 345,83 € pour le reliquat du montant à reverser des aides perçues en 2022 et 2023 (le remboursement s'était déjà enclenché pour ces dernières : en 2023 pour les subventions perçues en 2022, en 2024 pour celles perçues en 2023).

Jérôme LASALA indique que ces montants se retrouveront dans les orientations budgétaires puis dans le budget (dépenses d'investissement du Syndicat Mixte), afin d'être reversés au Département courant 2025 et d'ainsi mettre totalement fin à l'ensemble du mécanisme. Il ajoute que le Syndicat Mixte est en mesure de supporter ces dépenses, ce qui permet de proposer leur solde.

Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, ajoute que cette proposition permet au Syndicat Mixte de reverser ce qu'il doit et de remettre les choses à plat.

En l'absence d'opposition et d'abstention, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **de reverser au Département des Landes, en 2025 :**
 - **la totalité du montant des subventions d'Investissement perçues en 2024, soit 97 234,70 € ;**
 - **le reliquat de subventions restant à reverser au Département selon l'échéancier prévisionnel de versement, sur les trois exercices suivants la perception d'un montant de subvention, qui s'appliquait jusqu'ici, soit un montant de 96 345,83 € correspondant à des subventions perçues en 2022 et en 2023.**

4. Débat d'Orientations Budgétaires 2025 (délibération sans vote)

Le quorum étant toujours atteint, Jérôme LASALA présente ce dossier.

Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, donne la parole à Jérôme LASALA pour présenter les Orientations Budgétaires 2025 du Syndicat Mixte tenant compte de la modification statutaire désormais actée.

Les projections sur les sections de fonctionnement et d'investissement, telles qu'envisagées à ce stade pour 2025, ne comportent pas de modifications sur le contenu et le programme des opérations présentées lors de la séance du 6 décembre dernier. Seuls les équilibres budgétaires changent, à la marge, notamment avec l'intégration des résultats 2024, désormais disponibles.

Jérôme LASALA indique que la section de fonctionnement s'équilibrerait ainsi à 280 361,00 €. Une ligne « charges financières » apparaît dans l'éventualité où les modifications statutaires vues précédemment nécessiteraient le recours à une ligne de trésorerie. Si tel était le cas, ces charges financières permettraient d'y faire face. L'ensemble des recettes sont pour leur part recalées à savoir la participation du Département, compte tenu, à nouveau, des modifications de statuts vues précédemment ainsi que le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 (3 785,00 €) qui est intégré.

Au niveau de l'investissement, l'ensemble des opérations telles que prévu sur l'exercice 2025 sont maintenues. Celles engagées se poursuivront et celles attendues seront bien initiées. Les dépenses intègrent le versement de subventions au Département (193 580,53 €), ainsi soldé. Au global, les dépenses d'investissement atteignent un total de 841 850,53 € et s'équilibrent en recettes avec les participations des membres (celle du Département est recalée) et l'intégration de l'excédent reporté au 31 décembre 2024. Un montant important (444 067,96 €), qui permet d'équilibrer en conservant les opérations prévues en 2025 et celles qui seront initiées pour les années ultérieures.

Daniel PUJOS s'interroge sur l'absence de charges de personnel (ligne 012 de la section de fonctionnement).

Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, confirme qu'il n'y en a pas, le Département mettant des agents à disposition de Géolandes.

Daniel PUJOS remercie la Présidente pour ces précisions.

En l'absence d'opposition et d'abstention, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- **de prendre acte du débat intervenu au titre du rapport sur les Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025, tel que présenté, ce débat se substituant à celui qui avait eu lieu lors de la séance du 6 décembre 2024.**

5. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte, informe l'Assemblée que le prochain Comité Syndical aura lieu le vendredi 4 avril 2025 à 14 h 30, salle A Noste à Soustons. En raison du vote du Budget Primitif de l'année 2025, la visioconférence ne sera pas possible. Les personnes ne pouvant être présentes pourront faire appel à leurs suppléants ou transmettre leurs pouvoirs.

Alexandre d'INCAU annonce qu'il ne pourra pas être présent. Si son suppléant ne peut le remplacer, il donnera son pouvoir à Sébastien FAISSOLLE.

Sandra TOLLIS remercie l'ensemble des participants et intervenants.

L'ordre du jour étant épousé, Madame la Présidente lève la séance à 15 heures.

Sandra TOLLIS
Présidente du Syndicat Mixte

Comité Syndical - Le 14 mars 2025 - Compte rendu

Muriel LAGORCE
Secrétaire de séance